

## **Dispositif « Développement professionnel et fluidité des parcours**

### **1 - Dossier de candidature :**

Les enseignants candidats au dispositif doivent constituer un dossier qui comportera :

- La fiche individuelle de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,

Les enseignants feront parvenir leur dossier sous couvert et avec avis de leur supérieur hiérarchique pour **le jeudi 20 mars 2025 au plus tard** de façon dématérialisée par mail à l'adresse [sapep@ac-reims.fr](mailto:sapep@ac-reims.fr) ou à défaut par voie postale à l'adresse – Rectorat de Reims - Direction des ressources humaines – **Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle**, 1 rue Navier - 51082 REIMS Cedex.

### **2- Calendrier et procédure :**

#### **Du 27 février 2025 au 20 mars 2025 :**

Réception et examen des candidatures par le service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle.

#### **Du 5 mars 2025 au 4 avril 2025 :**

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée et d'une conseillère RH de proximité.

#### **Début juin 2025 :**

Réunion de la commission académique et examen de toutes les demandes

#### **Début juin :**

Envoi des courriers aux candidats pour les informer de la suite donnée à leur candidature.

#### **Courant Juin / début juillet 2025 :**

Information par courrier des candidats retenus sur les modalités d'affectation pour l'année scolaire 2025/2026.

Envoi de la convention tri partite : recteur/chef d'établissement d'accueil/enseignant pour signature auprès de tous les intéressés.

#### **1<sup>er</sup> Septembre 2025 :**

Prise de fonction dans l'établissement d'accueil

#### **Courant septembre 2025 :**

Envoi de l'arrêté d'affectation par la DPE